

**ACCORD RELATIF A L'APPLICATION,
ENTRE LES ETATS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,
DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE
TRANSFEREMENT DES PERSONNES CONDAMNEES,
FAIT A BRUXELLES LE 25 MAI 1987**

A. Liste des Etats signataires

1. Allemagne
2. Belgique
3. Danemark
4. France sous réserve des déclarations et de la réserve suivantes:
 “Conformément à l’alinéa 2 de l’article 3 de l’Accord relatif à
 l’application entre les Etats membres des Communautés européennes de
 la Convention du Conseil de l’Europe sur le transfèrement des personnes
 condamnées, la France précise qu’elle renouvelle les déclarations et la
 réserve qu’elle avait faites lors de la ratification de la Convention du
 Conseil de l’Europe sur le transfèrement des personnes condamnées”.
5. Grèce
6. Italie
7. Luxembourg
8. Pays-Bas
9. Portugal
10. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord
11. Irlande
12. Espagne

B. Liste des ratifications, acceptations ou approbations

<u>Etats</u>	<u>Date du dépôt de l'instrument de ratification®, acceptation (Acc.), approbation(App.) (cfr.art.4) ou adhésion (A) (cfr.art.5)</u>
Italie	04 juillet 1989 ® (avec Déclarations)
Danemark	26 juillet 1989 ® (avec Déclarations)
Belgique	31 juillet 1990 ® (avec Déclarations)
Espagne	27 juillet 1992 ® (avec Déclaration)
Irlande	01 août 1995 ® (avec Déclarations)
Luxembourg	17 juillet 2003 ® (avec Déclarations)